

Images en intervention

Droits et Devoirs

Quelques pistes



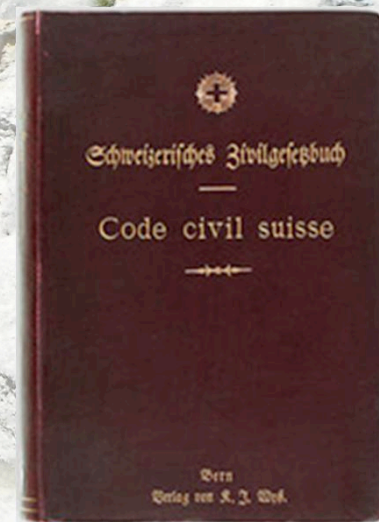
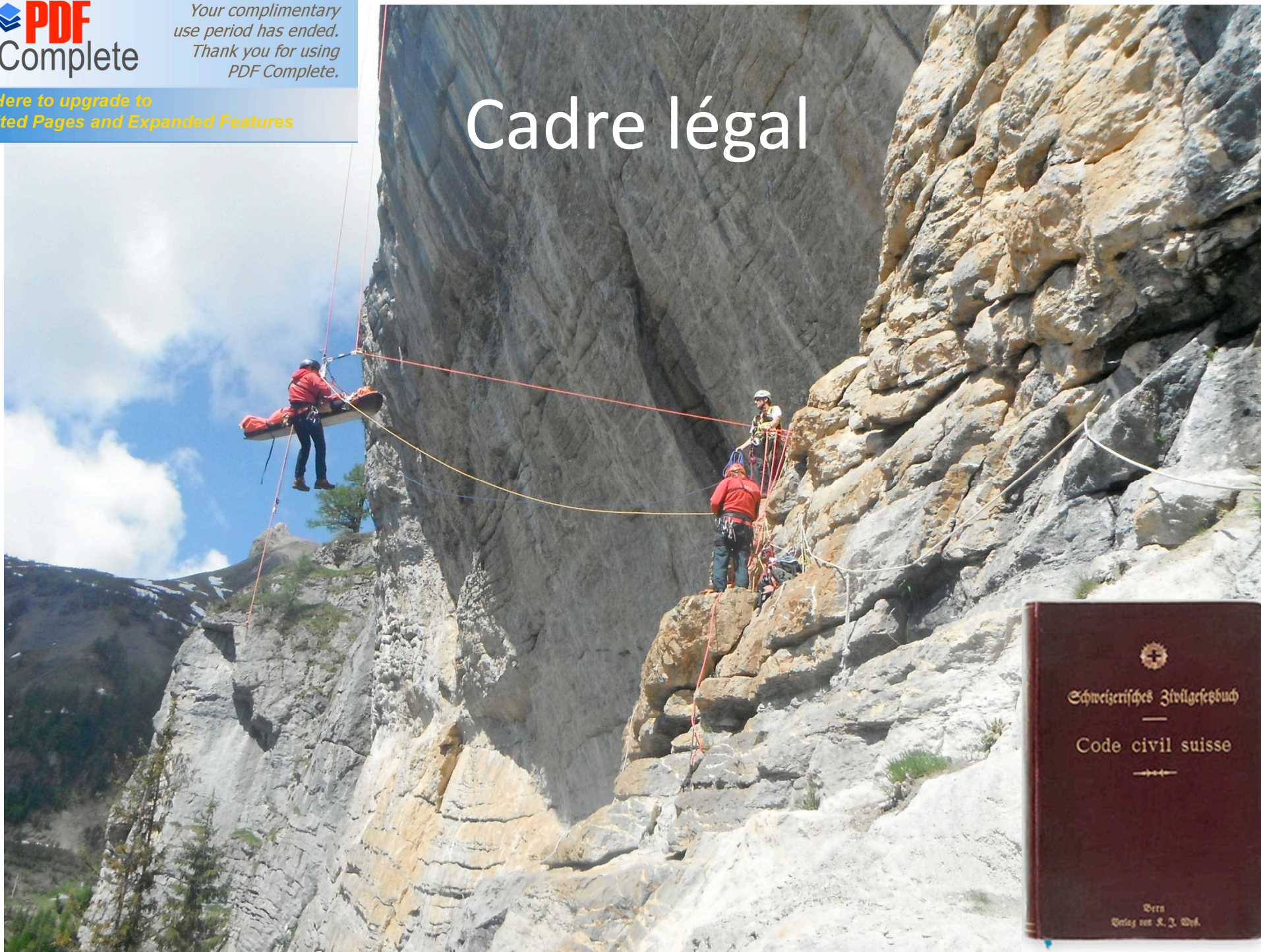


Go pro be a
Hero

de l'image



Cadre légal



Le droit à l'image

Code civil

Le droit à l'image est un droit de la personnalité :
protégé par l'article 28

Loi fédérale sur la protection des donnée (art.3)

Données personnelles : toutes les informations qui
se rapportent à une personne identifiée ou
identifiable

un est libre d'autoriser ou d'interdire l'usage de son image

Victime

Témoin

Intervenant

Collaborateur

Responsabilité du fait de l'atteinte à la vie privée

Responsabilité civile :

Retrait des documents

Saisie des documents

Evt. dommages et intérêts

Responsabilité pénale :

Si intention de nuire : la sanction peut aller jusqu'à
une peine privative de liberté

Conditions préalables à la prise d'images

(Dans un monde idéal)

Consentement de la victime
(oral /écrit)

Intérêt privé prépondérant

Intérêt public prépondérant

Conditions préalables à la prise d'images

(Dans un monde idéal)

Mineur : même si le mineur est jugé « apte au discernement », l'autorisation des représentants légaux de l'enfant est nécessaire.

Problématique famille recomposée!

Personne récemment décédée : Le décès de la personne n'interrompt pas le droit à l'image de ladite personne. En effet, hors cadre du droit à l'information, l'entourage de la famille peut s'opposer à la diffusion de l'image d'une personne récemment décédée.

Images d' intervention



Intérêts

Formation

Promotion communication

*Pour le respect de la légalité : les images doivent être
présentées uniquement pour le but recherché*

Formation

L'intérêt privé :

Améliorer la formation des intervenants en les confrontant à des situations vécues



Information communication

L'intérêt public :

Acquérir ou perfectionner des compétences
qui permettent de sauver des vies humaines
ce qui défend un but d'intérêt public

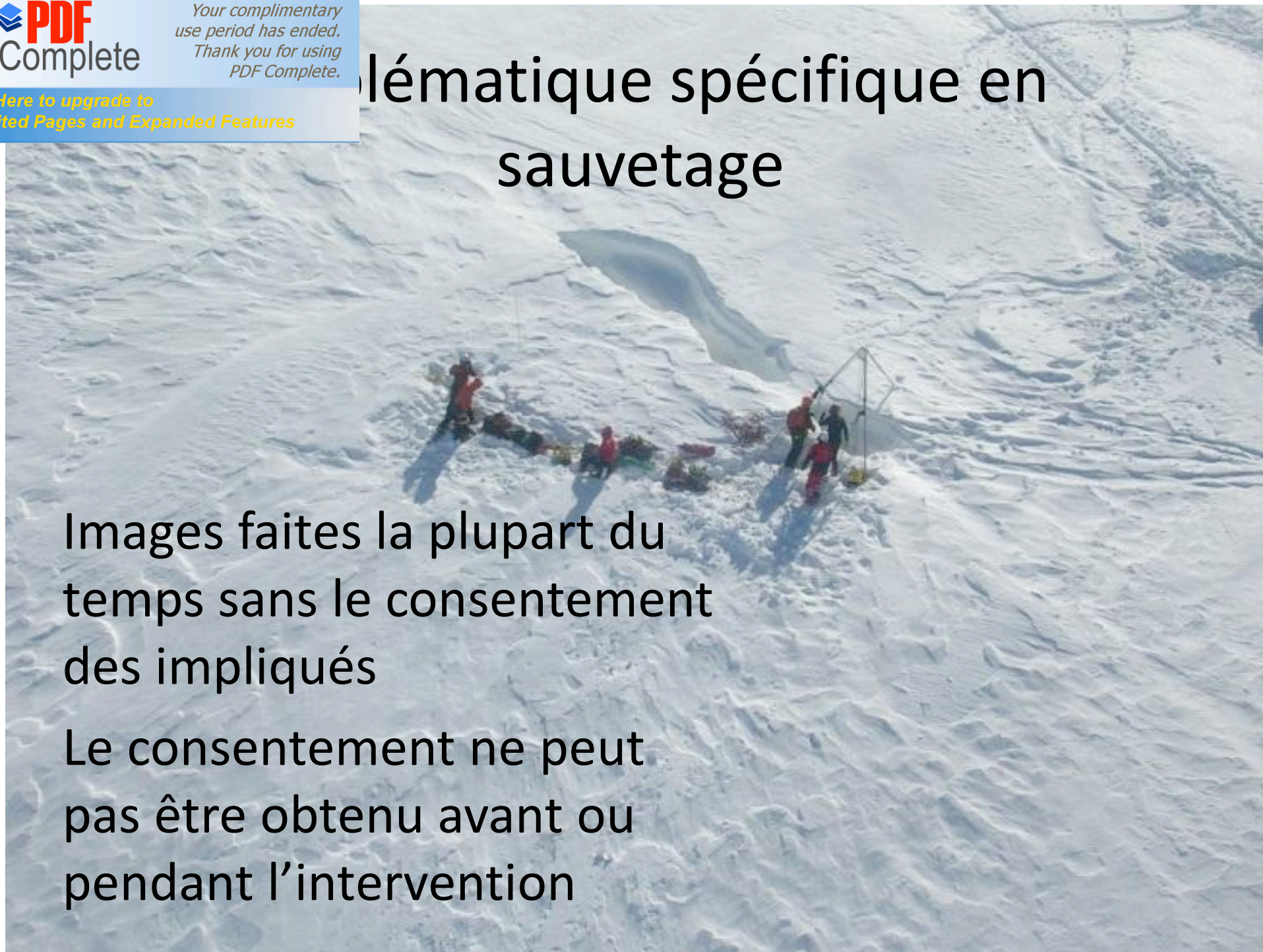


Opérations de sauvetage en montagne spécifique en

sauvetage

Images faites la plupart du temps sans le consentement des impliqués

Le consentement ne peut pas être obtenu avant ou pendant l'intervention



Implication légale



Justice

En cas de plainte ces images pourraient être exigées comme moyen de preuve.

A charge ou à décharge des intervenants



posé jusqu'à aujourd'hui

Consentement présumé du ou des impliqués

Utilisation des images pour «la bonne
cause»

Formation...



Comment continuer?

Demande d autorisation systématique d utilisation des images

Floutage des visages

Autres options



Demande d autorisation d utilisation de l image d une personne

Je soussigné(e) :
Demeurant :

Exemple

Autorise à utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif des photographies me représentant, réalisées le à ainsi qu à exploiter ces clichés, en partie ou en totalité, à des fins d enseignement et de recherche, culturel ou scientifique ou d exploitation commerciale.

Les photographies susmentionnées sont susceptibles d être reproduites sur les supports suivants :

- Publication dans une revue, ouvrage ou journal dénommé.....
- Publication pour une publicité
- Présentation au public lors de l exposition.....
- Diffusion sur le site web intitulé « »
- Autre : à préciser.....

Fait à , le en deux exemplaires.

Signature





*Your complimentary
use period has ended.
Thank you for using
PDF Complete.*

[Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features](#)

tement présumé du ou des impliqués

Si opposition à posteriori du ou des impliqués
leur décision prime sur toute utilisation



Your complimentary
use period has ended.
Thank you for using
PDF Complete.

[Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features](#)



**Merci pour votre attention
place au débat**



EXPED



EXPEDITION
EQUIPMENT